

**BULLETIN** à remplir EN MAJUSCULES et à adresser, accompagné de votre cotisation, à  
 GAMT, Maison Maréchal-Alphonse-Juin – 29, avenue de Tübingen – 13090 AIX EN PROVENCE

Je, soussigné (e),  M.  M<sup>me</sup>  M<sup>elle</sup> Nom ..... Prénoms .....  
 Né (e) le ..... / ..... / 19..... à ..... Pays ..... Nom de jeune fille .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Localité ..... Pays (pour l'étranger) .....  
 Téléphone ..... Profession (ou ex profession) .....  
 Adresse e-mail et/ou site internet .....  
 Lieu d'origine et/ou de recherche :  Algérie,  Maroc,  Tunisie, à (ville) .....  
 ai connu l'association par .....

**et sollicite mon admission comme adhérent de Généalogie Algérie Maroc Tunisie au 1<sup>er</sup> janvier**

**L'adhésion comprend : 32 consultations Internet ainsi que 32 questions par la revue (8 par trimestre)**

Suivant mes possibilités, je pourrais aider GAMT par des travaux de saisie à domicile :  OUI  NON

Je suis membre de l'association généalogique ..... Responsabilité .....

Réservé à GAMT	
<input type="checkbox"/> Guide recherches GAMT	<input type="checkbox"/> remis au siège le
<input type="checkbox"/> Fiches familles étudiées	.....
<input type="checkbox"/> Filiations	<input type="checkbox"/> adressés le
<input type="checkbox"/> Index revues	.....
<input type="checkbox"/> Revue(s) n <sup>os</sup>	.....

Je joins  un chèque bancaire  autre

De ..... €, à l'ordre de GAMT

Ecrire la mention manuscrite *Lu et approuvé*

Date : ..... / ..... / ..... Signature :



## Conditions d'adhésion

Cotisation et abonnement à la revue sont perçus pour une année calendaire. Même si vous adhérez en cours d'année, vous recevrez les revues éditées depuis le 1<sup>er</sup> janvier. **Le renouvellement de cette cotisation et de cet abonnement vous sera demandé dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit.** Les consultations internet sont attribuées pour une année calendaire, les points non-utilisés au 31 décembre de l'année en cours sont perdus.

Les informations recueillies ne seront utilisées, et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les nécessités de la gestion, ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

	MEMBRE		MEMBRE BIENFAITEUR	
	France Métropolitaine	DOM-TOM et Etranger	France Métropolitaine	DOM-TOM et Etranger
<b>Première année</b>	<b>54,00 €</b>	<b>64,00 €</b>	<b>66,00 €</b>	<b>75,00 €</b>
<b>Renouvellement années suivantes</b>	<b>45,00 €</b>	<b>55,00 €</b>	<b>56,00 €</b>	<b>66,00 €</b>
POUR INFORMATION : le montant de l'adhésion et des renouvellements se décompose comme suit :				
Droit d'entrée (uniquement la première année) ➤	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Cotisation annuelle (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ➤	19,00 €	22,00 €	30,00 €	33,00 €
Abonnement annuel (4 revues) ➤	26,00 €	33,00 €	26,00 €	33,00 €
Les montants du droit d'entrée, de la cotisation annuelle et de l'abonnement annuel sont donnés à titre d'information et ne sont pas optionnels.				
<b>ASSOCIATIONS uniquement</b> : France <b>36,00 €</b> / Etranger <b>40,00 €</b> + port suivant pays				